

PLAN LOCAL DE MOBILITÉ DE PLAINE COMMUNE 2025-2030

LES DOCUMENTS DE
RÉFÉRENCE



© Christophe Fillieule / Plaine Commune

/ SOMMAIRE

ÉDITO	5
I – LE PLAN LOCAL DE MOBILITÉ	6
II – CE QUE L’ON RETIENT DU PRÉCÉDENT PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENT	10
III – LES ORIENTATIONS	12
IV – FOCUS SUR QUELQUES ACTIONS	14



Parc François-Mitterrand à Saint-Ouen-sur-Seine
© Pierre Le Tulzo / Plaine Commune

/ ÉDITO

Plaine Commune est un territoire en mouvement, riche de ses dynamiques urbaines, qui ont profondément transformé nos villes.

Aujourd'hui, face à l'urgence climatique, aux inégalités d'accès aux services et aux transformations profondes de nos modes de vie, **la question de la mobilité n'est plus simplement technique : elle est éminemment politique.** Elle interroge notre manière d'habiter le territoire, de le partager, de le faire respirer.

C'est dans ce contexte que nous avons construit, collectivement, un nouveau Plan Local de Mobilité. Ce plan n'est pas qu'un simple outil réglementaire, mais le fruit d'un long travail de diagnostic, d'évaluation et de concertation. **Il tire les leçons du passé, notamment des limites de l'ancien plan de déplacements, pour mieux préparer l'avenir.** Il s'appuie sur une ambition forte : transformer notre rapport à l'espace public.

Repenser la ville à hauteur de marche, renforcer la place du vélo, améliorer l'offre de transports collectifs en lien avec nos partenaires, rendre accessibles nos rues à toutes et tous, accompagner les transitions vers des énergies propres : **il s'agit de créer les conditions d'une mobilité plus fluide, plus inclusive, plus respectueuse de notre cadre de vie.** Ce plan, c'est aussi l'occasion de construire un territoire plus apaisé, plus respirable.

Ce projet n'est pas figé. Il est vivant. Il sera mis en œuvre, suivi, évalué, adapté. La mobilité, ce n'est pas qu'un enjeu d'infrastructures : c'est un enjeu de société. Et **nous croyons que les transitions réussies sont celles qui s'écrivent avec les habitantes et les habitants.**

Je tiens ici à remercier sincèrement toutes celles et tous ceux qui ont pris part à cette réflexion, à travers les consultations publiques, les contributions citoyennes, les échanges de terrain. **Vos voix ont enrichi ce projet. Elles continueront de l'orienter.**

Plaine Commune avance avec une conviction : c'est en changeant notre manière de nous déplacer que nous changerons, ensemble, notre manière de vivre la ville.



Mathieu HANOTIN,
Président de
Plaine Commune



Mathieu DEFREL,
Conseiller territorial
délégué aux mobilités

LE PLAN LOCAL DE MOBILITÉ



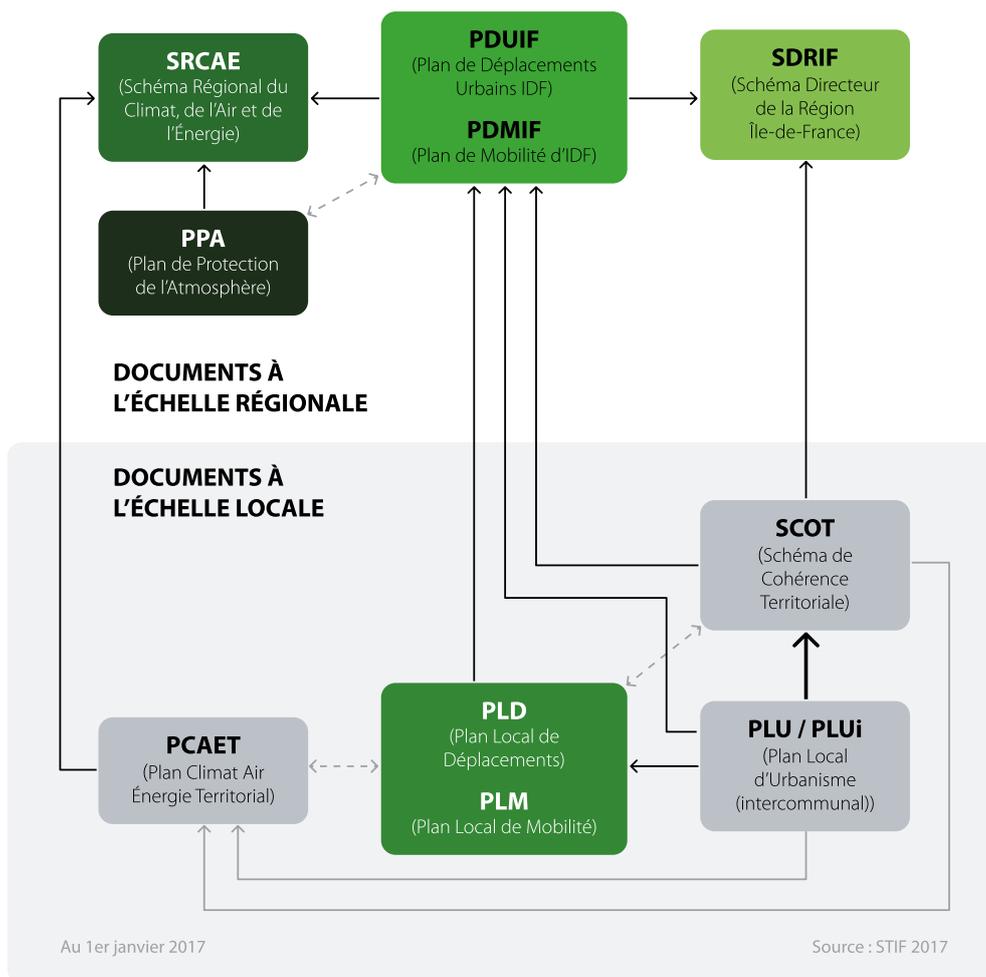
Porte de Paris
© Pierre-Yves Brunaud / Picturetank

Qu'est-ce qu'un Plan Local de Mobilité ?

Le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF) est un outil de planification de la mobilité définissant les principes d'organisation des transports et du stationnement pour les personnes et les marchandises sur un territoire donné, et pour tous les modes de transport, sur une période de cinq ans. Ce PDUIF est désormais appelé Plan de Mobilité d'Île-de-France (PDMIF). Il est actuellement en cours de révision par Île-de-France Mobilités et la Région Île-de-France. Sa déclinaison locale est le Plan Local de Mobilité (PLM).

Liens entre le PLM et les autres documents de planification

(Schéma de compatibilité des documents de planification)



Les PLM doivent être compatibles avec le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France, le Schéma Directeur de la Région Île-de-France, le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie, ainsi qu'avec le Plan Local d'Urbanisme. La cohérence doit également être assurée avec le Plan Climat Air Énergie Territorial, le Schéma de Cohérence Territoriale et le Schéma Régional de Cohérence Écologique.



Balade à vélo sur le canal Saint-Denis
© Fabrice Gaboriau / Plaine Commune

Objectifs du Plan de Déplacements Urbains Ile-de-France (PDUIF) et volet socle

Le PLM de Plaine Commune s'articule avec le PDUIF de 2014 et sa feuille de route de 2017. Ses objectifs visent un équilibre durable entre les besoins de mobilité et la protection de l'environnement. Parmi les 34 actions du PDUIF, les PLM en déclinent prioritairement 14, relevant de la responsabilité des collectivités locales.

Le PLM est un outil stratégique destiné à **organiser et améliorer les déplacements au sein d'un territoire**. Son objectif principal est de **favoriser des modes de transport durables, de réduire l'usage de la voiture individuelle et de promouvoir des alternatives telles que le vélo, la marche ou les transports en commun**. Ce plan s'étend sur une période de cinq ans, permettant ainsi une vision à long terme pour une mobilité plus responsable et mieux adaptée aux besoins des usagers

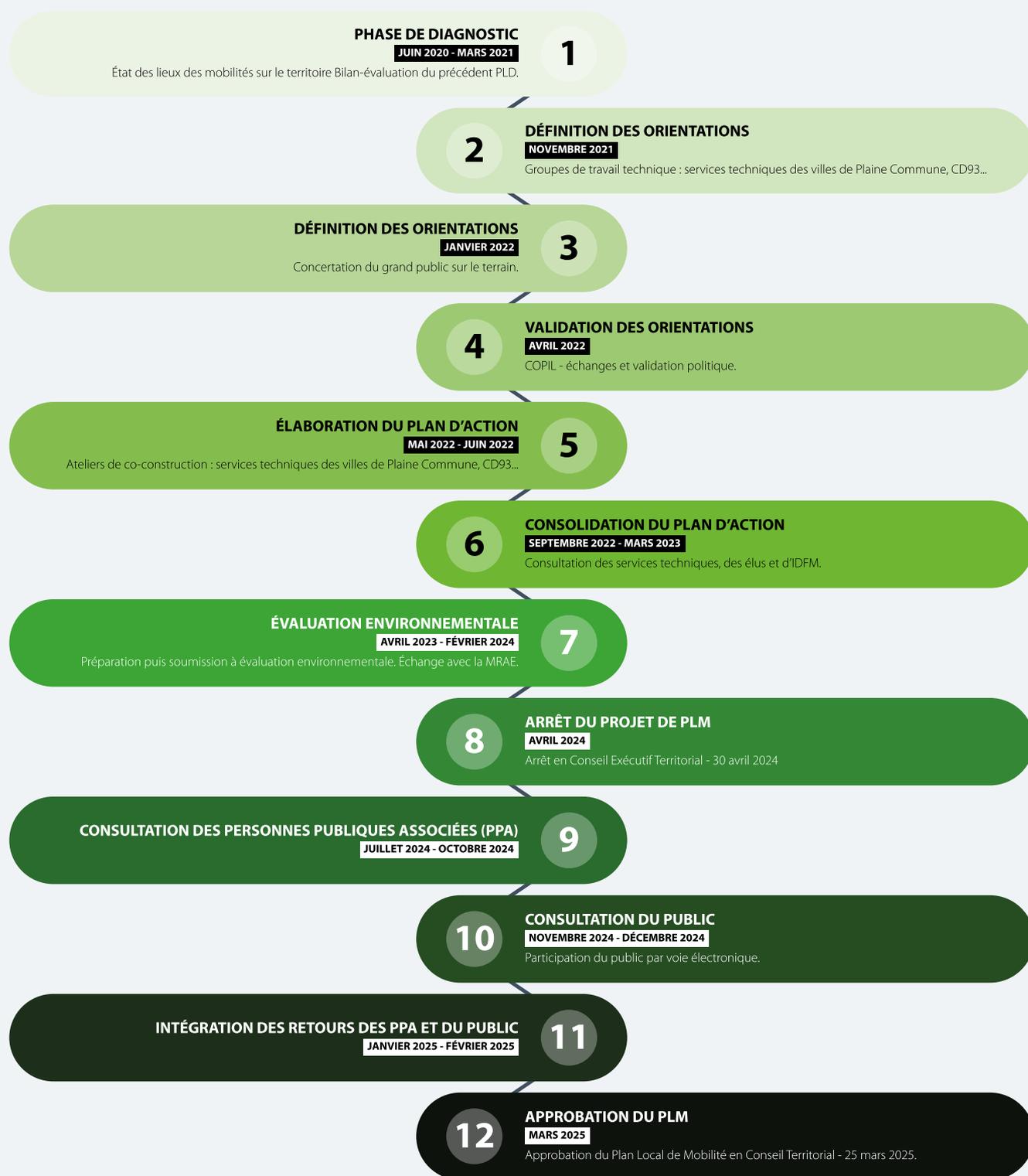
Sur la base d'un diagnostic territorial et du bilan du précédent PLD de 2016, il définit les actions à mener et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs et priorités fixés par les élus territoriaux pour les cinq prochaines années (2025-2030).

Elaboré en concertation avec les élus locaux, les villes, les partenaires (autorité organisatrice des transports, partenaires institutionnels, associations...), il définit des orientations qui s'inscrivent dans les valeurs de Plaine Commune pour promouvoir **un territoire plus apaisé, écologique et partagé** :

1. Renforcer l'efficacité de la mobilité
2. Améliorer le cadre de vie et contribuer à la santé publique
3. Garantir l'accessibilité à la mobilité pour tous les publics
4. S'engager dans la sobriété énergétique et lutter contre le changement climatique

Le PLM comprend un diagnostic, des documents d'évaluation environnementale et un programme d'action. Il s'articule avec d'autres stratégies-cadres du territoire (Plan Territorial de Stationnement, Plan de Végétalisation et de Rafraîchissement, LogiPlaine, Schéma cyclable...).

Les différentes étapes et modalités de concertation mises en œuvre tout au long de l'élaboration du plan



II - CE QUE L'ON RETIENT DU PRÉCÉDENT PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENT



Piste cyclable située sur le boulevard Victor Hugo à Saint-Ouen-sur-Seine
© Christophe Fillieule / Plaine Commune

Les principales difficultés identifiées du précédent Plan Local de Déplacement (PLD 2016, précédent nom du PLM) sont :

- Un manque d'objectifs chiffrés et d'indicateurs dans la construction des actions à mettre en œuvre
- Des indicateurs d'efficacité parfois absents, pas toujours adaptés et ne rendant pas suffisamment compte des mesures mises en œuvre (à mettre en perspective avec l'absence d'objectifs chiffrés)
- Un manque d'évaluation des actions mises en place pour le jalonnement piéton ou les travaux de résorption des points durs
- Un manque d'enquêtes qualitatives ou d'expertises d'aménagements à réaliser, en complément des comptages des flux piétons et vélo à effectuer par ailleurs
- Un manque d'enquêtes régulières sur le stationnement voiture ou vélo
- Un manque de budget pour répondre aux ambitions portées par le PLD (notamment marche, logistique)

Ces constats nous ont permis d'élaborer de nouvelles actions pour faire face aux difficultés que présentait le précédent PLD.



Passerelle Lucie Bréard

© Ph.Guignard/air-images.net, Direction de l'Observatoire Territorial / Photographe Philippe GUIGNARD (Air Images)



LES ORIENTATIONS



Tramways T11 et T8 à Epinay-sur-Seine
© Christophe Fillieule / Plaine Commune

Le plan d'action : les 4 objectifs et les 9 orientations de la future politique de mobilité de Plaine Commune

Le plan est organisé en 9 orientations définies ci-dessous. Pour atteindre ces objectifs, une centaine d'actions, parfois interdépendantes, sont détaillées dans le plan d'actions disponible sur notre site internet.

Garantir les conditions d'une bonne mise en œuvre de la vision du territoire en matière de mobilités

Adopter des politiques de stationnement territorialisées au service d'une évolution de l'offre et d'une valorisation de l'espace public pour d'autres usages

Conforter la marche comme mode central dans l'espace public et les chaînes de déplacement

Développer la richesse d'un écosystème vélo

Maîtriser l'accessibilité routière pour apaiser le territoire

Renforcer l'attractivité du réseau de transports en commun

Renforcer les pratiques alternatives et plus vertueuses de l'automobile

Concrétiser le droit à la mobilité

Favoriser une logistique et une mobilité de marchandises vertueuses et durables (Plan Logiplaine)

IV - FOCUS SUR QUELQUES ACTIONS



© Simon Lambert / Plaine Commune |

Renforcer les pratiques alternatives et plus vertueuses de l'automobile

De nombreux usagers ont des difficultés à se détacher de leur véhicule personnel. Pour proposer des alternatives à l'usage de la voiture individuelle, adaptées aux spécificités des habitants, il s'agit de développer de nouvelles offres de mobilité, notamment en partage, et s'appuyant sur la multimodalité.

Ces services sont à déployer sur l'espace public, en ouvrage, et doivent répondre aux enjeux d'accessibilité pour tous, en étant connus des habitants et en les informant notamment sur les bénéfices de ces pratiques alternatives.

EXEMPLES D'ACTIONS

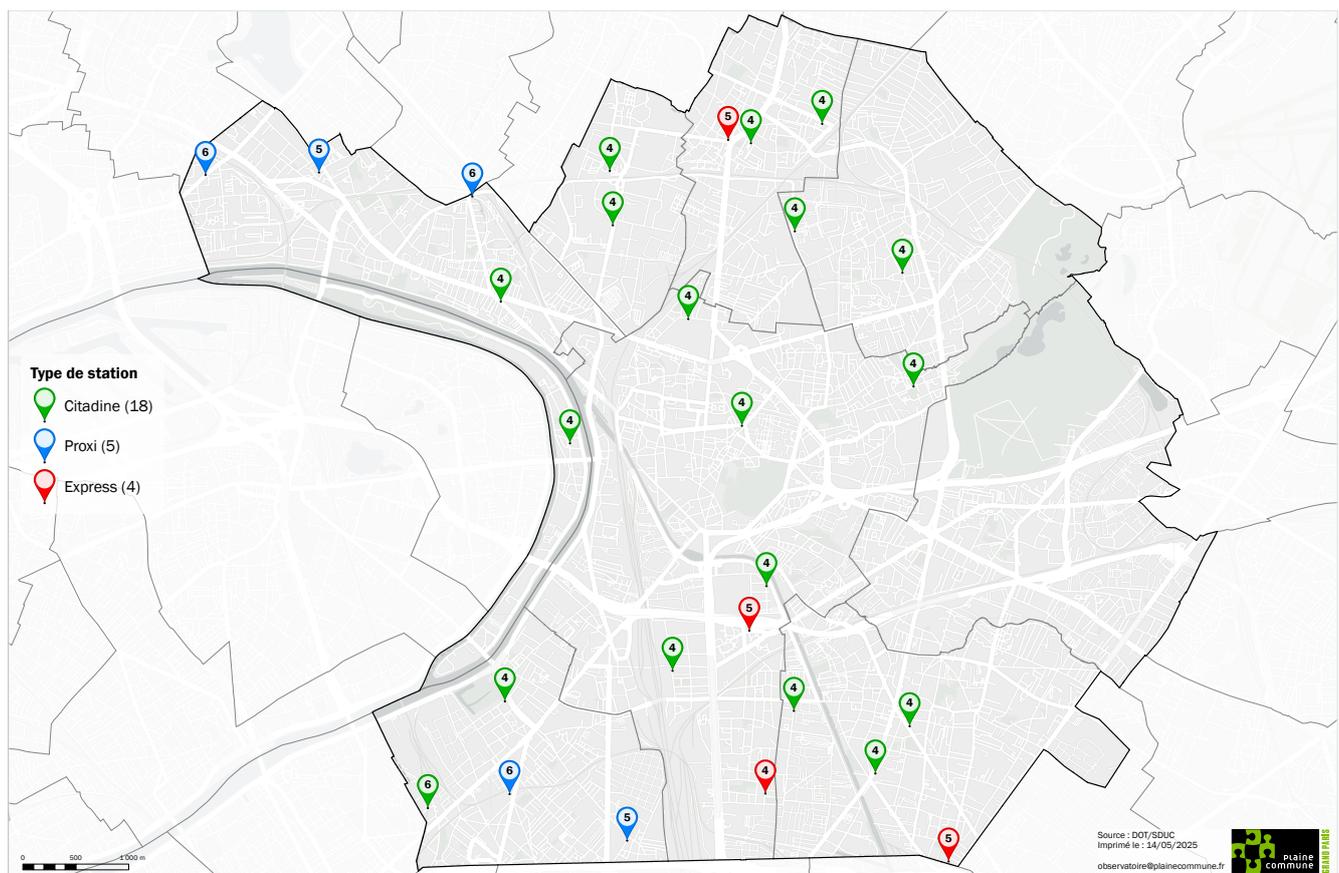


Étudier le déploiement d'un service d'autopartage à l'échelle du territoire.



Poursuivre une stratégie territoriale de déploiement de bornes de recharge électrique sur l'espace public.

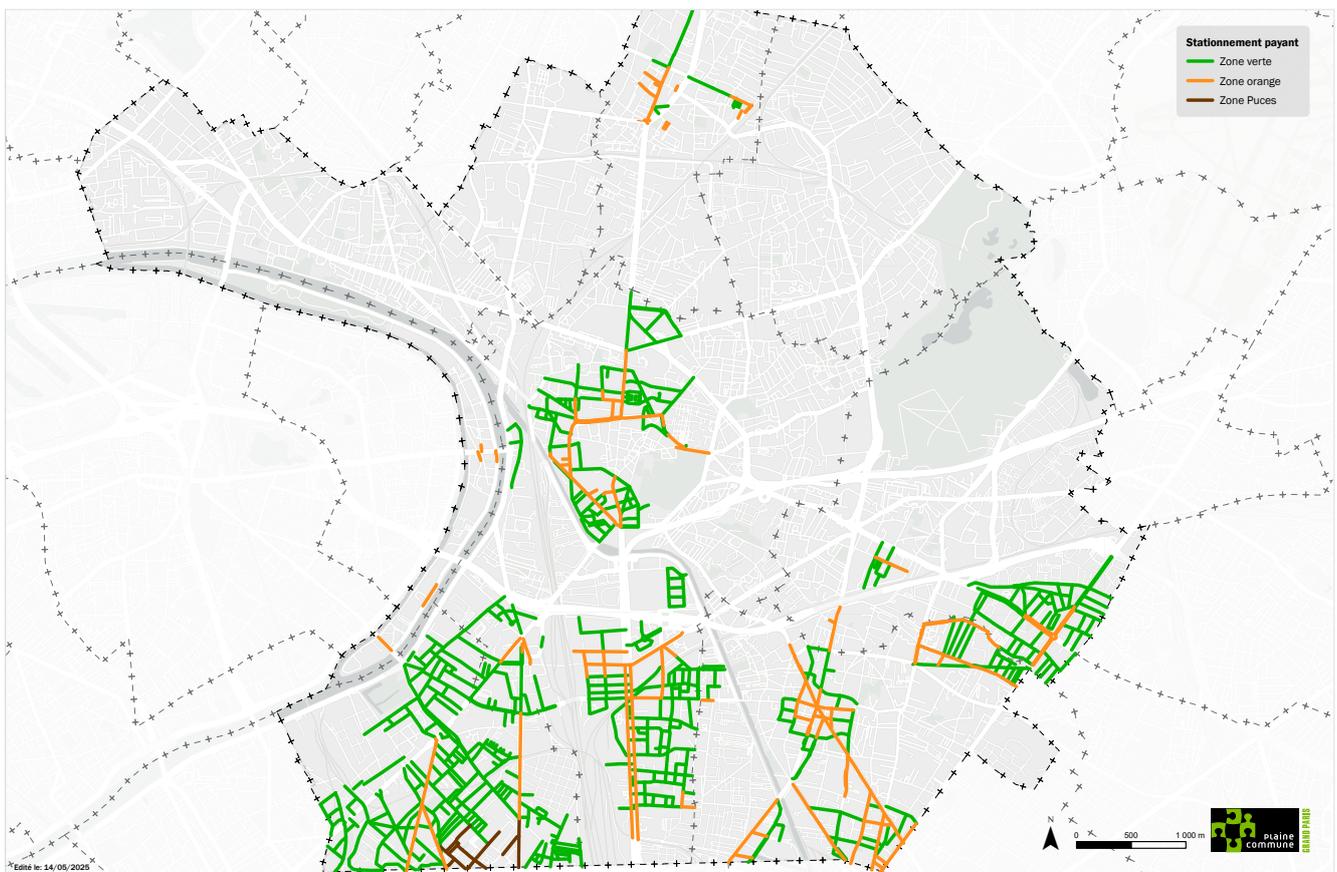
Plaine Commune : Points de charge pour véhicules électriques



Adopter des politiques de stationnement territorialisées au service d'une évolution de l'offre et d'une valorisation de l'espace public pour d'autres usages

En s'appuyant sur une bonne connaissance de l'offre et de la demande en stationnement sur voirie, dans les ouvrages publics et privés, la politique de régulation du stationnement vise à mieux partager l'espace public au bénéfice d'autres modes de déplacement (transports en commun, vélo et marche) et d'autres politiques publiques (végétalisation), tout en exploitant de façon optimale les nombreuses places disponibles dans les parkings publics et privés. Le contrôle du stationnement et le respect de la réglementation doivent être renforcés.

Stationnement payant en 2024



EXEMPLES D' ACTIONS



Mettre en œuvre le Plan Territorial de Stationnement. Action déjà engagée et plan approuvé au conseil de territoire du 19 décembre 2023. La stratégie sera affinée au fur et à mesure de la mise en œuvre du document.



Mettre en conformité les abords des passages piétons au regard de la Loi d'Orientation des Mobilités, ce qui implique la suppression d'environ 10 % du stationnement de surface.



Gare Stains-La Cerisaie
© Pierre Le Tulzo / Plaine Commune

Renforcer l'attractivité du réseau de transports en commun

Pour encourager les habitants à utiliser davantage les transports en commun, il est essentiel de mieux répondre à la demande actuelle et future du territoire.

Le réaménagement des pôles d'échanges doit permettre d'améliorer les conditions d'intermodalité aux abords des gares. L'attractivité des transports en commun repose également sur l'efficacité du réseau : la fiabilité des services doit être renforcée, de même que la vitesse commerciale des bus et des tramways. La transformation et la modernisation du réseau, ainsi que du matériel roulant, constituent des enjeux clés auxquels le territoire doit être pleinement associé.

EXEMPLES D' ACTIONS



Étudier l'évolution du réseau de surface, particulièrement dans les zones carencées. Il s'agira notamment d'accompagner le prolongement du T8 Sud, de promouvoir la réalisation d'un transport collectif en site propre (TCSP) à Stains, et enfin de relancer l'étude sur l'évolution du T11.



Traiter les principales difficultés de circulation des bus et des tramways sur le territoire.



Assurer la continuité de l'offre en phase de chantier, en sollicitant l'implication technique et financière des maîtres d'ouvrage concernés.

Développer la richesse d'un écosystème vélo

Plaine Commune promeut l'usage du vélo à travers des actions de sensibilisation et un soutien actif aux acteurs associatifs et économiques locaux, afin de faciliter son adoption comme mode de déplacement du quotidien sur le territoire.

Le développement du réseau structurant d'itinéraires cyclables continus et aménagés doit se poursuivre. L'amélioration de la cyclabilité du réseau secondaire permettra de connecter les pôles générateurs au réseau principal et de favoriser l'usage du vélo pour les déplacements de proximité et de loisirs.

Enfin, il est essentiel de proposer un panel complet et adapté de services vélo de proximité sur l'ensemble du territoire, ainsi que des solutions de stationnement sécurisé à proximité des principales polarités, du domicile et des lieux de travail des usagers.

EXEMPLES D' ACTIONS



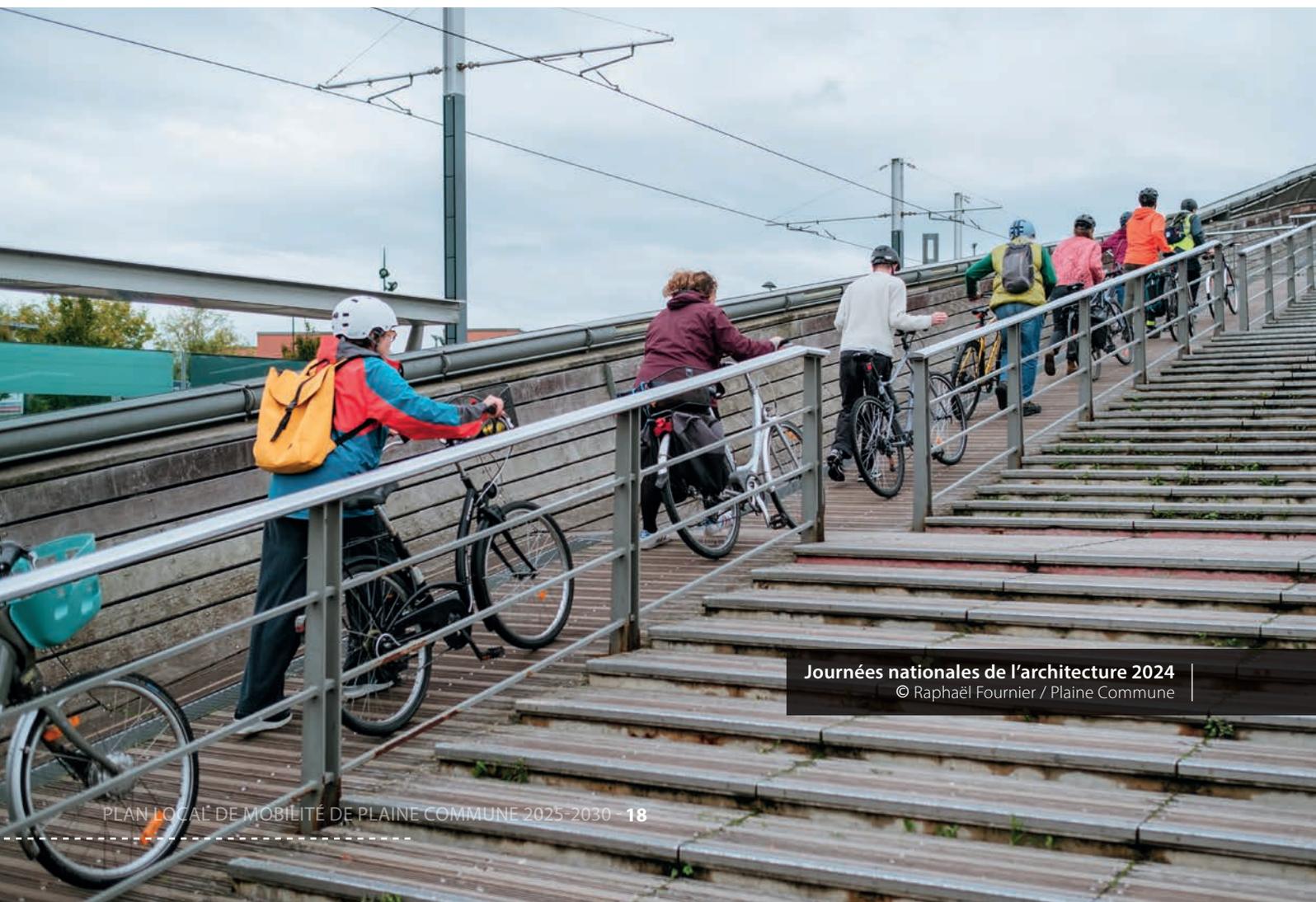
Aménager les liaisons cyclables inscrites au schéma cyclable, soit environ 110 km, et renforcer la cyclabilité de l'ensemble du réseau local, soit environ 400 km.



Tripler l'offre de stationnement vélo public, pour atteindre 17 000 places à terme.



Engager une réflexion à l'échelle intercommunale sur le développement du service « Vélib' Métropole ».



Journées nationales de l'architecture 2024

© Raphaël Fournier / Plaine Commune



Passerelle Pierre Larousse
© Fabrice Gaboriau / Plaine Commune

Organiser et maîtriser la mobilité des marchandises et les pratiques logistiques en ville

L'orientation relative à la logistique et au transport de marchandises a fait l'objet d'une étude spécifique, menée avec le soutien financier et technique de l'ADEME, et en association avec les acteurs institutionnels de la logistique, des infrastructures et du transport de marchandises.

À l'issue d'un état des lieux du transport de marchandises sur le territoire, Plaine Commune a approuvé 11 actions en faveur d'une logistique vertueuse et durable.

Composant le volet «marchandises» du Plan Local de Mobilité, ces actions s'articulent autour de quatre axes d'intervention :

- Mieux organiser la circulation et la livraison des marchandises sur l'espace public
- Accompagner et maîtriser le développement foncier et immobilier logistique
- Favoriser le report modal (cyclologique, fluvial, ferroviaire)
- Promouvoir la logistique durable

EXEMPLES D' ACTIONS



Favoriser le report modal vers la cyclologique : Plaine Commune s'est engagée en 2025 dans le programme CEE (Certificat d'Economies d'Énergie) Colis Activ. Ce programme, piloté par la SOFUB, permet de subventionner une partie des coûts de livraison en vélo-cargo et vise à dynamiser et renforcer l'écosystème cyclologique du territoire (acteurs et donneurs d'ordre), dans une logique de report modal.



Mieux et davantage utiliser la Seine et le canal Saint-Denis : inscription dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la préservation des installations portuaires, redéfinition du schéma directeur des occupations portuaires et de la gouvernance du canal Saint-Denis avec la Ville de Paris et le CD93.



GRAND PARIS

PLAINE COMMUNE
21 avenue Jules Rimet
93218 Saint-Denis Cedex
www.plainecommune.fr
